

Agriculture

C'est cela, ce n'est qu'une ébauche de ce que pourra faire cette société Canagrex, si les honorables députés de la Chambre veulent bien donner le temps au ministre de l'Agriculture de présenter ce bill très important devant la Chambre. Évidemment, nous ne parlons pas nécessairement d'Office de commercialisation qui soit doté des pouvoirs de gestion des approvisionnements. Les pouvoirs de tels offices doivent donc être dictés par une foule de facteurs, et je viens d'en énumérer quelques-uns. Il y a donc énormément de choses à considérer avant de prendre des mesures pour que tous les types de production agricole soient régis par des systèmes de commercialisation bien structurés. On connaît, monsieur le président, les idées du ministre de l'Agriculture au sujet des offices de la commercialisation. Il a en effet eu l'occasion de prendre si souvent leur défense, qu'il serait pratiquement illogique de croire qu'il n'est pas en faveur des offices de commercialisation. Au risque de me répéter, chaque fois qu'il a rencontré les producteurs il leur a demandé de s'organiser en offices de commercialisation.

En fait, non seulement le ministre de l'Agriculture défend-il les offices de commercialisation actuellement en place, mais il favorise aussi la création de nouveaux offices dans des secteurs qui éprouvent depuis longtemps des difficultés pratiquement insurmontables, et telle est la situation de l'industrie porcine dont j'ai parlé il y a un instant. Il en est également ainsi du secteur de la pomme de terre dans l'Est du Canada qui est en difficulté depuis de nombreuses années.

Une voix: C'est le secteur du député de Chicoutimi (M. Dionne)!

M. Ostiguy: Oui, c'est le secteur du député de Chicoutimi.

Il y a deux ans, lors de la Conférence annuelle des perspectives agricoles, le ministre fédéral de l'Agriculture a rencontré ses homologues provinciaux pour obtenir leur appui en vue de la création d'un office de commercialisation de la pomme de terre dans l'Est du pays. Depuis ce temps, plusieurs réunions d'un comité technique formé de hauts fonctionnaires fédéraux et provinciaux ont eu lieu. Les ministres ont également eu l'occasion d'en rediscuter et un groupe de travail a été mis sur pied pour tenir des audiences publiques et préparer un rapport sur le sujet. Le rapport qui a été déposé il y a quelques mois propose la mise sur pied d'un office qui mettra l'accent sur la recherche de nouveaux débouchés et la promotion du produit, mais qui ne serait pas doté du pouvoir de gestion des approvisionnements. C'est encore une initiative du ministre de l'Agriculture d'aujourd'hui qui a été mise de l'avant. La mise sur pied d'un tel office est un processus démocratique qui doit venir de la base, soit des agriculteurs eux-mêmes où tous les intervenants du secteur et les autorités provinciales doivent également s'impliquer.

Ce processus démocratique, monsieur le président, fonctionne bien dans le cas de l'Office de commercialisation de la pomme de terre pour l'Est du pays. Et je crois qu'on peut s'attendre à de l'action dans ce domaine très bientôt. Les débuts des offices de commercialisation ne sont pas toujours faciles et on en sait quelque chose, comme je l'ai mentionné tout à l'heure dans le cas du lait. Il faut une certaine période de rodage avant que le système fonctionne bien et que tous les éléments formant un tout soient bien articulés. Il faut pour cela qu'au départ toutes les parties en cause soient d'accord et reconnaissent la nécessité du système, autrement tous les

efforts sont voués à l'échec. Je pense que mon collègue de Chicoutimi qui a été président régional de la Fédération des producteurs de pommes de terre du Québec en sait quelque chose puisqu'il y a travaillé ardemment. Il faut donc agir avec modération et ne rien précipiter. Je crois qu'avec le temps, c'est l'ensemble du secteur agro-alimentaire canadien du producteur au consommateur qui en profitera.

Dans le domaine du crédit agricole, il est vrai que les difficultés financières actuelles que plusieurs agriculteurs éprouvent à cause de la hausse des taux d'intérêt ravivent la question de l'intervention gouvernementale dans le domaine du crédit agricole. La question a été soulevée depuis quelque temps à la Chambre et le gouvernement étudie présentement la possibilité de confier à la Société du crédit agricole le pouvoir de recueillir une partie de ses fonds auprès du secteur privé. Le crédit total à long terme consenti aux cultivateurs . . .

[Traduction]

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est écoulé.

M. Terry Sargeant (Selkirk-Interlake): Monsieur l'Orateur, je dois admettre que, à l'instar de certains de ceux qui m'ont précédé ce soir, je ne suis pas un agriculteur; mais un bon nombre de mes commettants le sont. De fait, l'agriculture est le secteur économique le plus important de ma circonscription. C'est pour cette raison et à cause de l'importance que revêt l'agriculture pour tout l'Ouest du Canada que je porte un grand intérêt au débat d'aujourd'hui.

● (1720)

Un des principaux domaines dans lequel les gens de l'Ouest estiment que le gouvernement fédéral ne travaille pas dans leur meilleur intérêt, c'est celui de la politique agricole, car elle comporte de graves lacunes. Ces temps-ci, le ministre porte un chapeau et des bottes de cowboy, et il parcourt le pays au galop en débitant des platitudes au sujet de l'aide aux agriculteurs, de la lutte contre les taux d'intérêt élevés demandés par les banques, et de centaines d'autres promesses. Malgré toutes ces promesses, ses collègues et lui ont été incapables de faire quoi que ce soit de concret pour venir en aide aux agriculteurs.

M. Whelan: Ce n'est pas vrai.

M. Sargeant: Le ministre ne comprend peut-être pas la gravité de la situation dans laquelle se trouvent les agriculteurs.

M. Whelan: Nous donnons plus d'argent aux agriculteurs manitobains que le gouvernement du Manitoba.

M. Sargeant: Je sais ce qu'il a à dire au sujet des taux d'intérêt élevés et du revenu des agriculteurs.

M. Whelan: Vous semblez oublier le programme d'aide à l'entretien des troupeaux.

M. Sargeant: Il aborde également d'autres problèmes, mais ce n'est là peut-être pour lui qu'une démarche intellectuelle. Je trouve plutôt étrange qu'on ait demandé à des députés de ce côté-ci de la Chambre de faire une petite faveur au ministre quand il parlait, mais que ce dernier ne veuille pas me rendre la pareille.

M. Whelan: Mais si, mais si.

Une voix: Vous l'agacez.

M. Sargeant: Si c'est une démarche intellectuelle pour le ministre, cela n'en est certainement pas une dans ma province